

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2335 Société : R. A. M.  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : 167196  
 Nom & Prénom : KASSSE MOHAMED  
 Date de naissance : 1er OF 1951  
 Adresse : habituelle  
 Tél. : 06.41.93.98.77 Total des frais engagés : 8.457,60 DHS

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
**Docteur Fatima MZERD**  
 Résidence Oussama, Lot N° 4  
 Bd Driss El Harti - Casablanca  
 Tél. : 0567 03 02 61 - INPE : 09114918

Date de consultation : 20/06/2023  
 Nom et prénom du malade : KASSSE MOHAMED Age : 72  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : asthme  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : mal de tête

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DOUAR ALD ZEDDOUN Le : 20.06.2023

Signature de l'adhérent(e) : Jul

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/06/2023	223	a	100 D.H	Docteur Fatima NZ Résidence Oussama, Lot 100 Bd Driss El Hardfi - INE 1014918 Tél. : 0667 03 02 60

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Porte 79 12208088091 Tel. : 03 22 59 71	20/06/2023	747.60 D.H

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>

Docteur Fatima Mzerd

MEDECINE GENERALE

Echographie

Analyse Diabète

Enfant, Femme & Homme

الدكتورة فاطمة مزد

الطب العام

الفحص بالأشعة

تحليلات السكر

أطفال، نساء و رجال



06/03/2023 - 06/03/2023 - 06/03/2023  
Bd Driss El Harti - Casablanca  
Medecine Oussama Lot N°4  
DOCTEUR FATIMA MZERD

Casablanca, le : 06/03/2023

Kasse für Hand



56.60

$\times 2 = 113.20$

1) Diprostene

NT

100 mg tab 10

PER: 08/2024  
PPV: 185 DH 00

185.00

2) Coflex 200 mg

200 mg

PER: 08/2024  
PPV: 185 DH 00

55.00

3) Augly

100 mg

PER: 02/24  
PPV: 55,00 DH  
LOT: 649205

97.60

4) Anustin 100 mg

PER: 07/2024  
PPV: 97,60 DH

45.30

$\times 2 = 90.60$

5) Vento 100 mg

PER: 07/2024  
PPV: 90,60 DH

39.70

6) Glucoblock 100 mg

PER: 07/2024  
PPV: 39,70 DH

67.00

7) Glipizide 100 mg

PER: 07/2024  
PPV: 67,00 DH

99.50

$\underline{\underline{= 747.60}}$

8) Du kilo 100 mg

PER: 07/2024  
PPV: 99,50 DH

إقامة: أسامة الطابق الثاني شقة 3 تجربة 4 - شارع ادريس الحارثي (فوق قاعة) الدار البيضاء - الهاتف: 06 67 03 02 61

Résidence Oussama, 2ème Etage, Appt.3 Lot. N°4 - Bd Driss El Harti - Tél.: 06 67 03 02 61 - Casablanca